



ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Rapport financier du premier trimestre

États financiers (non audités)

**Pour le trimestre clos le
30 juin 2024**

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT	3
RAPPORT DE GESTION.....	4
<i>Introduction</i>	<i>4</i>
<i>Nos activités</i>	<i>4</i>
<i>Faits saillants du premier trimestre de 2024-2025</i>	<i>7</i>
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	13
GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES.....	13
REVUE FINANCIÈRE.....	15
FLUX DE TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT	17
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	18
UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	19
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION	20
ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS	21

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



J'ai le plaisir de présenter le rapport financier de ce trimestre, y compris un aperçu de certains faits saillants de l'activité. Parmi les réalisations d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) ce trimestre figurent :

- Les Laboratoires de Whiteshell qui atteignent l'étape sept de huit sur la voie de la pleine conformité et de l'exploitation.
 - La Journée de la fusion nucléaire des Laboratoires Nucléaires canadiens (LNC) et la publication de la feuille de route pour la fusion.
 - Restauration de l'usine de traitement des eaux usées à Chalk River en conformité totale avec la *Loi sur les pêches*.
- Financement sur 10 ans pour EACL annoncé dans le budget de 2024.
 - Poursuite et dans les délais prévus de la réacquisition du contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.
 - Poursuite de l'étude des possibilités de développement et de déploiement du réacteur canadien à deutérium-uranium (CANDU) en collaboration avec le gouvernement fédéral, les services publics et AtkinsRéalis, le titulaire de licence pour la technologie CANDU.

De plus, une considération importante pour la planification au cours de cette période est le retard continu de l'Installation de gestion des déchets près de la surface à Chalk River, en raison des examens judiciaires en cours des décisions de délivrance de licence ou de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Environnement et Changement climatique Canada (*Loi sur les espèces en péril*).

Ce ne sont là que quelques-uns des grands projets qui se déroulent à EACL, alors que nous continuons de stimuler l'innovation nucléaire au Canada et de gérer les déchets historiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "F. Dermarkar".

Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le rapport de gestion est conçu de manière à permettre au lecteur de mieux comprendre les activités d'EACL, sa stratégie et sa performance d'entreprise, ses prévisions, ainsi que son mode de gestion des risques et des ressources en capital. Il vise aussi à approfondir la compréhension des états financiers consolidés non audités du premier trimestre de 2024-2025 et des notes y afférentes. Le rapport de gestion doit donc être lu conjointement avec les états financiers non audités.

Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées dans le rapport de gestion, y compris les montants tabulaires, sont en dollars canadiens et sont préparées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Le conseil d'administration a approuvé la publication du rapport de gestion le 20 août 2024.

Nos activités

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) vise à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Cela comprend participer à la lutte contre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, faire progresser de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de restauration environnementale du Canada liés à des activités passées en matière de science nucléaire. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada afin de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), selon lequel un organisme du secteur privé, les LNC, est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'OGEE, EACL demeure propriétaire des sites, des installations, de la propriété intellectuelle et des passifs. Les LNC gèrent les sites et les installations d'EACL conformément à l'entente contractuelle conclue avec EACL. Le modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expertise et de l'expérience du secteur privé pour accélérer le déclassé et le programme de gestion responsable de l'environnement et fournir une science et des technologies nucléaires de classe mondiale. En tant qu'agent du gouvernement, EACL apporte de la valeur au Canada en établissant les priorités des LNC et en assurant une surveillance experte de ses plans et de ses activités. EACL évalue le rendement des LNC afin de faire progresser ses objectifs de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, tout en maintenant le plus haut niveau de priorité quant à la sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement. De plus, EACL soutient le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nucléaire.

Les trois principaux secteurs d'activité sont les suivants :

1. Innovation nucléaire (laboratoires nucléaires)

EACL s'efforce de tirer parti des succès de son passé et de l'innovation nucléaire future au bénéfice du Canada et des Canadiens. En collaboration avec l'industrie, EACL permet le développement de nouvelles technologies pour faire avancer les petits réacteurs modulaires (PRM), la production d'hydrogène propre et la fusion, le tout dans le but de tirer parti du succès de la technologie des réacteurs CANDU et de ses contributions déjà réalisées et potentiellement améliorées aux objectifs climatiques, à la sécurité énergétique et à l'emploi. Les progrès se poursuivent en médecine nucléaire en vue de révolutionner davantage le diagnostic et le traitement des maladies. Cela comprend le soutien à la recherche et au développement de technologies de santé nucléaire nouvelles et prometteuses, y compris des radiothérapies, des diagnostics et des radiothéranostiques nouveaux et émergents, comme la thérapie alpha ciblée.

Le travail dans ces domaines est rendu possible par des capacités vastes et uniques qui résident aux LNC et aux Laboratoires de Chalk River, le plus grand complexe de science et technologie nucléaires au Canada. On y compte près de 3 000 employés. Les travaux menés aux laboratoires appuient les responsabilités, les priorités et les rôles fédéraux du Canada dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité. Les laboratoires fournissent également des services à des tiers sur une base commerciale.

Grâce à un investissement de 1,3 milliard de dollars sur dix ans du gouvernement fédéral débutant en 2016, d'importants travaux de revitalisation sont en cours au site de Chalk River, en vue de le transformer en un complexe de science et technologie nucléaires moderne de classe mondiale.

Grâce au travail et aux capacités des Laboratoires de Chalk River, EACL et les LNC peuvent servir de relais entre le gouvernement du Canada et l'industrie privée en cernant et en facilitant les possibilités de coordination entre les secteurs public et privé afin de soutenir les initiatives qui servent les priorités, les engagements et les objectifs fédéraux.

2. Gestion responsable de l'environnement

L'objectif est de s'acquitter de façon sûre et responsable des responsabilités et des obligations environnementales qui découlent de décennies d'activités scientifiques et technologiques nucléaires aux sites d'EACL. Ces responsabilités historiques sont le résultat de décennies de contributions importantes et de progrès dans le domaine de la science nucléaire qui ont profité aux Canadiens et au monde entier, y compris le développement de la technologie CANDU et la production d'isotopes médicaux utilisés dans le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies.

Le déclassé et la gestion responsables des déchets radioactifs sont nécessaires pour décontaminer les sites d'EACL, protéger l'environnement et faire place aux nouveaux bâtiments qui soutiennent les activités en science et technologie nucléaires en cours au site de Chalk River.

EACL se concentre maintenant sur la décontamination et le déclassement des installations et des bâtiments redondants, la remise en état des terrains contaminés ainsi que sur la gestion et l'élimination des déchets radioactifs sur les sites d'EACL, principalement ceux des Laboratoires de Chalk River et des Laboratoires de Whiteshell au Manitoba.



EACL est également responsable de la remise en état et de la gestion à long terme de sites contaminés avec des déchets radioactifs historiques de faible activité pour lesquels le gouvernement du Canada a accepté la responsabilité, notamment dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope.

3. Tirer parti de la technologie nucléaire CANDU

EACL s'est engagée à collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur nucléaire canadien afin de déterminer et d'évaluer les possibilités de technologies « nucléaires de grande envergure » au Canada et à l'étranger. Cela comprendra notamment faciliter l'amélioration des conceptions CANDU afin d'optimiser la technologie CANDU du Canada pour répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, assurer la sécurité énergétique de la population canadienne et assurer des possibilités de revenus pour le Canada ainsi que pour la chaîne d'approvisionnement CANDU du Canada. La protection et la promotion de la technologie CANDU ne sont pas exécutées au moyen du modèle d'OGEE.

Faits saillants du premier trimestre de 2024-2025

Laboratoires nucléaires

EACL est à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires depuis plus de sept décennies. L'organisation a présidé à la naissance de l'industrie nucléaire au Canada, et a notamment été responsable de la première criticité entretenue (réaction nucléaire en chaîne contrôlée) à l'extérieur des États-Unis. Plus important encore, les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie des réacteurs CANDU, une technologie qui est actuellement utilisée dans 19 réacteurs au Canada, fournissant 15 % de l'électricité au Canada, et 30 (CANDU ou des dérivés du CANDU) à l'étranger. Elle a également fourni les travaux de recherche et les installations ayant permis des percées décisives dans l'application positive des isotopes médicaux, notamment l'isotope cobalt -60. Les travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques, qui ont notamment permis à deux chercheurs de remporter un prix Nobel.

Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada. Cela comprend la production d'isotopes médicaux, ainsi que la provision de la science et la technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, du contre-terrorisme, de la santé et de la sécurité. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne et le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine du nucléaire.

La restructuration d'EACL et l'implantation du modèle d'OGEE ont généré de nouvelles possibilités de miser sur cet important patrimoine scientifique. Dans le cadre de son mandat, tel qu'il a été clairement établi par le gouvernement, EACL tire parti des capacités des Laboratoires de Chalk River pour appuyer les besoins et les responsabilités du gouvernement fédéral dans le secteur de la science et de la technologie nucléaires (dans le cadre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires et des travaux effectués en tant que laboratoire fédéral pour des ministères et organismes fédéraux), et fournit également des services à des tiers sur une base commerciale. Ce mandat a été favorisé par un investissement de 1,3 milliard de dollars pour une période de 10 ans à compter de 2016 dans des infrastructures nouvelles et renouvelées aux Laboratoires de Chalk River afin de transformer le site en un complexe de science et technologie nucléaires de pointe, de classe mondiale.

Dans le cadre du modèle d'OGEE, l'objectif d'EACL est de tirer parti de l'expérience et de l'expertise considérable des Laboratoires de Chalk River pour contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement touchant les sciences, l'innovation et l'énergie propre. Les activités de science et technologie nucléaires aux Laboratoires de Chalk River soutiennent le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaire d'EACL, qui aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement.

Afin de maintenir et d'accroître l'expertise et les capacités à Chalk River, EAACL a demandé aux LNC de mettre les services techniques et des produits de recherche et de développement à la disposition de tiers sur une base commerciale.

Les LNC mettront l'accent sur neuf initiatives stratégiques visant à soutenir le gouvernement et à aider les clients commerciaux à exploiter de nouveaux marchés et à élargir leurs marchés :

- **Fiabilité à long terme des réacteurs existants** : Dédiés au soutien du parc existant de réacteurs au Canada, les LNC travailleront à prolonger la durée de vie et la fiabilité à long terme du parc actuel de réacteurs CANDU, à l'échelle nationale et internationale, et à élargir leurs compétences pour appuyer d'autres modèles de réacteurs, les avancées dans la recherche sur les matières nucléaires et les combustibles, ainsi que les applications sur la chimie nucléaire.
- **Fabrication de combustible avancé** : Les LNC développeront des concepts de combustibles nucléaires avancés pour soutenir la fiabilité à long terme des réacteurs et le développement de réacteurs avancés. Les combustibles avancés amélioreront le rendement, la tolérance aux pannes, la sécurité, la résistance au risque de prolifération et la tolérance aux accidents, et ils sont recyclés ou recyclables.
- **Petits réacteurs modulaires** : Les LNC visent à démontrer la viabilité commerciale des petits réacteurs modulaires d'ici 2030, en vue de positionner le Canada comme chef de file de cette nouvelle technologie nucléaire. Les LNC et le Canada cherchent à mieux tirer parti de leur expertise et de leurs installations en vue de positionner les petits réacteurs modulaires pour fournir aux communautés petites et éloignées et aux applications liées aux mines et aux sables bitumineux des options énergétiques à faible émission de carbone fiables, en suivi de charge, adaptables et rentables, et pour remédier à d'autres lacunes et besoins énergétiques qui répondent souvent à un intérêt uniquement canadien.
- **Hydrogène et secteur des transports** : Les LNC visent à tirer parti des récents investissements en immobilisations effectués par EAACL dans les laboratoires modernes de traitement de l'hydrogène, afin de développer les capacités dans la sécurité de l'hydrogène et la gestion de l'eau lourde et du tritium dans les réacteurs CANDU. Les technologies de l'hydrogène ont évolué, réduisant ainsi les coûts au point où les solutions à l'hydrogène arrivent à concurrencer d'autres technologies de conversion énergétique semblables sur le plan financier. La technologie de l'hydrogène offre des options faibles en carbone pour les secteurs de l'énergie et du transport, tout en aidant le Canada à respecter ses engagements internationaux sur la réduction des émissions de carbone.
- **Recherche sur la thérapie alpha ciblée pour le traitement du cancer** : La thérapie alpha ciblée est un nouveau domaine de recherche dans la lutte contre le cancer et d'autres maladies. Cette thérapie se concentre strictement sur les cellules cancéreuses avec une précision qui épargne les cellules voisines saines.
- **Cybersécurité nucléaire** : La cybersécurité des systèmes de contrôle industriel est une préoccupation croissante dans toutes les industries. Dans l'industrie nucléaire, cela représente un marché mondial de plusieurs milliards de dollars. Une grande industrie commerciale s'occupe de la cybersécurité des systèmes de technologie de l'information. Cependant, la majorité des fournisseurs de solutions se préoccupent surtout des problèmes habituels de piratage et de vol de données. Les LNC ont mis sur pied une installation d'essai de cybersécurité nucléaire à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et travaillent à l'élaboration, à la

commercialisation et au déploiement d'un système de détection et d'atténuation des cyberattaques sous contrôle industriel nucléaire.

- **Centre d'analyse nucléolégale et d'intervention** : Le besoin d'activités scientifiques et technologiques en matière de sécurité nucléaire continue de s'imposer au Canada, comme en témoigne l'engagement renouvelé du gouvernement à réduire les menaces nucléaires, tant au Canada qu'à l'étranger. Les ministères et organismes gouvernementaux ont de plus en plus besoin de spécialistes en science et technologie nucléaires pour les aider à répondre aux problèmes émergents touchant les garanties, la sécurité et la sûreté nucléaires à l'échelle nationale et internationale. Les LNC travaillent à établir une installation connue pour permettre aux organismes gouvernementaux et aux partenaires commerciaux d'élaborer, de tester, d'étalonner et de valider les technologies et les matériaux liés à l'analyse nucléolégale. Les LNC soutiennent en outre les travaux visant à garantir la sécurité des matières nucléaires et à renforcer la sécurité des frontières canadiennes.
- **La science et la technologie au service de la durabilité environnementale avancée** : Les LNC cherchent à acquérir une meilleure compréhension de la migration des radionucléides dans l'environnement et à développer des technologies sécuritaires et économiques pour la gestion des déchets nucléaires. La capacité en technologie environnementale continuera d'aider le gouvernement à assurer le suivi de la présence et de la propagation de faibles niveaux de contamination. Les LNC augmentent également leurs activités commerciales dans ce secteur.
- **Fusion** : Alors que la demande de processus d'électricité propre a atteint un seuil critique, la fusion peut aider à transformer l'approvisionnement énergétique mondial et à répondre à l'accroissement des demandes d'énergie sur la voie vers la carboneutralité. Le Canada a une occasion unique de tirer parti des technologies existantes et de la vaste expérience du CANDU dans le domaine de la gestion du deutérium et du tritium afin d'accélérer le développement de cette technologie, que ce soit au Canada ou à l'étranger. La première phase sera la plaque tournante de l'innovation, qui sera dirigée par les LNC et qui fournira un espace pour tester et résoudre les défis liés à la fusion et au cycle du deutérium et du tritium, en plus de faire du Canada un chef de file dans le secteur de la fusion. Lors de la deuxième phase, les LNC et leurs partenaires construiront un système de cycle de fusion deutérium-tritium aux Laboratoires de Chalk River, générant ainsi des revenus commerciaux, de la propriété intellectuelle, de nouveaux emplois et un bassin de talents hautement qualifiés.

S'inscrivant dans leur vision à long terme pour le site des Laboratoires de Chalk River, les LNC établiront des liens solides et en tireront parti, tout en faisant progresser les relations avec les universitaires, les ministères et les laboratoires à vocation scientifique du gouvernement du Canada, d'autres laboratoires nationaux et d'autres intervenants de l'écosystème des sciences et de la technologie, de manière à fournir des exemples concrets et éloquentes de projets et à rechercher d'autres occasions de travailler de manière collaborative, de tirer parti des installations scientifiques et technologiques uniques et de tirer parti de la stabilité financière à long terme dans le respect de la stratégie de collaboration en sciences et technologie.

Faits saillants du premier trimestre :

- Sous la direction EACL, les LNC ont organisé une Journée de la fusion nucléaire à Ottawa, réunissant un éventail d'acteurs de l'écosystème de la fusion. Les LNC ont également publié une

feuille de route pour la fusion, un document exhaustif qui énonce une vision de l'avancement de la fusion au Canada, et qui énonce un certain nombre d'étapes clés nécessaires à l'atteinte de cette vision. EACL et les LNC collaborent avec Ressources naturelles Canada pour appuyer la stratégie de fusion du gouvernement. La Journée de la fusion nucléaire a été un succès majeur et souligne l'importance du pouvoir de rassemblement des EACL, des universités, de l'industrie et du gouvernement.

- À la suite de cet événement passionnant sur le thème de la fusion, les LNC ont annoncé qu'ils étendaient deux de ses programmes d'énergie propre pour inclure les technologies de fusion. D'abord, il a élargi le processus d'invitation pour les PRM afin d'inclure des réacteurs prototypes à fusion et d'autres technologies d'énergie propre, afin d'établir un emplacement potentiel sur un site appartenant à EACL. Deuxièmement, il a élargi l'Initiative canadienne de recherche nucléaire afin d'y inclure d'autres formes d'énergie propre, y compris un accent plus large sur la recherche et le développement axés sur la fusion. Cette initiative unique permet de mener des projets de recherche en collaboration avec des fournisseurs de réacteurs nucléaires de pointe grâce à un modèle à coûts partagés, facilitant l'accès à des installations clés et la capacité d'accélérer le développement.
- À la suite de la détection de lacunes importantes dans le Système de gestion de l'apprentissage des LNC (où le système n'a pas avisé adéquatement les gestionnaires et les employés lorsque les certificats de formation obligatoires importants avaient expiré), EACL a supervisé une réponse globale des LNC pour offrir une formation corrective immédiate, effectuer un examen complet des circonstances entourant les lacunes du système, régler les problèmes du système, communiquer avec le personnel et examiner toute autre raison systémique plus large pour les défis. Cela demeurera un domaine d'intérêt qu'EACL surveillera à l'avenir.

Gestion responsable de l'environnement

EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaires depuis des décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages pour le Canada et aux Canadiens – par exemple, la production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer – elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), d'activité intermédiaire et de faible activité. Plusieurs sites et bâtiments ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs. Les bâtiments doivent maintenant être décontaminés et démolis, les sites, nettoyés et remis en état, et les déchets radioactifs, gérés ou éliminés de façon sécuritaire.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington (Ontario),

conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières. Il s'agit de l'un des projets environnementaux les plus importants et les plus complexes au Canada.

EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets afin de gérer les risques et les dangers. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'OGEE, EACL a reçu le mandat d'accélérer ces activités afin de réduire les risques et les coûts pour le Canada d'une façon sécuritaire, conformément aux pratiques internationales de pointe. EACL a explicitement demandé aux LNC de proposer des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs à long terme et d'accélérer les activités de déclassement pour réduire les obligations environnementales.

Des progrès réguliers ont été réalisés dans les travaux en cours aux Laboratoires de Chalk River, où 118 bâtiments ont été déclassés depuis 2015. Les matériaux contaminés, les débris de démolition et les sols contaminés doivent être éliminés de manière à protéger l'environnement. Les LNC ont donc présenté une proposition visant à construire une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) au site de Chalk River. Cette installation spécialement conçue permettra d'éliminer de manière responsable et sécuritaire les déchets radioactifs de faible activité d'EACL. Ces déchets comprennent les articles contaminés comme les gants, couvre-chaussures et vêtements de protection, les chiffons, vadrouilles, équipement et outils, de même que les matériaux de construction, les débris et les sols contaminés. À l'aide d'une méthode éprouvée et reconnue au niveau international pour l'élimination des déchets faiblement radioactifs, l'IGDPS recevrait les déchets entreposés sur le site et les déchets générés par les activités continues d'assainissement et de déclassement sur tous les sites d'EACL.

Faits saillants du premier trimestre :

- Comme il a été mentionné dans les rapports précédents, les LNC, au cours d'une auto-évaluation, ont découvert des lacunes importantes dans le programme de protection contre les incendies des Laboratoires de Whiteshell en avril 2023 et ont enclenché une mesure d'arrêt d'urgence de cette installation jusqu'à ce que les problèmes identifiés puissent être résolus de façon satisfaisante. EACL, en collaboration avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), a surveillé de près la réponse des LNC. Cette réponse a consisté entre autres à suspendre tous les travaux non essentiels sur le site, à prendre des mesures immédiates pour renforcer l'équipe d'intervention en cas d'incendie avec une capacité supplémentaire provenant de Chalk River (à court terme) et à combler les lacunes de l'équipe de protection contre les incendies. Au premier trimestre, les LNC ont franchi la septième des huit phases afin d'assurer la pleine conformité aux conditions de sa licence et de garantir le retour à la pleine exploitation à Whiteshell.
- L'Initiative de la région de Port Hope a franchi une étape importante : le transfert de plus de 2 millions de tonnes métriques de déchets dans l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope. Cela représente plus de 100 000 camions de déchets et démontre la lancée qui se produit à Port Hope au fur et à mesure que les travaux progressent.
- Suite à l'approbation de la CCSN en janvier, la construction de l'IGDPS aux Laboratoires de Chalk River a été suspendue en attendant les examens judiciaires de la décision concernant la

délivrance de permis de la CCSN et la délivrance d'un permis par Environnement et Changement climatique Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Les jugements seront probablement dans quelques mois à venir, mais EACL travaillera à se préparer à d'autres retards et continuera de collaborer avec les nations et les communautés autochtones.

- EACL continue de superviser la réponse des LNC à une question, découverte à la fin de l'exercice 2023-2024, concernant l'usine de traitement des eaux usées du site des Laboratoires de Chalk River. Le biodigester a échoué et, par conséquent, les effluents d'eaux usées non traitées – non industriels ou déchets radioactifs – ont été rejetés dans la rivière des Outaouais. Environnement et Changement climatique Canada a émis une directive de conformité en vertu de la *Loi sur les pêches*, et les LNC ont pris de nombreuses mesures pour ramener l'usine à son fonctionnement normal, et pour identifier les pratiques susceptibles de nuire au système à l'avenir. À la suite de ces efforts, l'usine est revenue à des opérations complètes et conformes. Aucun dommage observé n'a été causé au poisson ou à l'habitat du poisson dans la rivière des Outaouais, mais les LNC surveilleront de près le rendement du réseau d'égouts à Chalk River.

Autres points importants

Nous aimerions ajouter des renseignements supplémentaires sur deux dossiers importants qui ne font pas partie de notre structure de résultats typique : La situation de financement à long terme d'EACL et les progrès dans le renouvellement du contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE).

Financement d'EACL

Le gouvernement fédéral a annoncé, dans le budget de 2024, un financement pour EACL sur une période de 11 ans. Cela permettra à EACL de mettre en œuvre ses plans actuels, tels qu'ils sont énoncés dans son Sommaire du plan d'entreprise.

Contrat d'OGEE

EACL a entamé un autre processus d'approvisionnement concurrentiel pour poursuivre avec les LNC au chapitre de la gestion et de l'exploitation, au-delà du contrat actuel d'OGEE qui expire en septembre 2025. Le processus d'approvisionnement se déroule dans les délais prévus et des activités sont en cours pour planifier la transition vers un nouvel entrepreneur. Il convient de noter que le modèle d'OGEE a été conçu en considérant les LNC comme une « entité durable », ce qui signifie que les entrepreneurs peuvent aller et venir, mais les LNC restent, y compris ses plans et projets actuels qui restent inchangés. Les LNC demeurent l'employeur de la main-d'œuvre et l'exploitant des sites d'EACL.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur la performance d'EACL pour le trimestre clos le 30 juin 2024 et doit être lu avec les états financiers non audités ci-joints et les notes y afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, étant donné leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Gestion des risques et incertitudes

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. L'approche de gestion des risques d'EACL comprend les risques qui lui sont propres et les risques pour la gestion et l'exploitation des sites et des installations d'EACL par les LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permet de faire le suivi des plans et des activités, et d'atténuer les risques, au besoin.

La présente section met en évidence certains des risques pour EACL et sa possibilité d'affecter ses résultats financiers.

Rendement de l'entrepreneur : Étant donné qu'EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l'exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l'entrepreneur n'exécute pas les travaux et n'obtienne pas le rendement attendu, tel qu'il en a été convenu dans les plans. Pour atténuer ce risque et favoriser le comportement approprié, le contrat avec les LNC est soigneusement structuré de manière à inclure plusieurs mécanismes permettant à EACL de suivre le rendement des LNC. L'élément clé est un plan de mesure du rendement utilisé par EACL pour établir des priorités appuyées par des objectifs étirés réalisables afin d'optimiser les ressources pour le Canada. L'évaluation régulière de l'entrepreneur par rapport au plan tout au long de l'année permet à EACL de souligner les forces et les faiblesses et donne à l'entrepreneur l'occasion d'apporter des correctifs nécessaires.

Coûts d'exploitation des Laboratoires de Chalk River : L'arrêt du réacteur national de recherche universel en 2018 a exercé des pressions sur les coûts et le financement. Cette situation est attribuable à la combinaison des pertes de revenus tirés des activités du réacteur (notamment les ventes d'isotopes), et à la diminution du financement du réacteur national de recherche universel et aux coûts de site qui n'ont pas diminué proportionnellement. Les principales mesures d'atténuation comprennent la collaboration avec les LNC visant à examiner toutes les options permettant de réduire les coûts et d'accroître les revenus. Cette obligation est activement respectée et mise en œuvre afin

d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science, tout en protégeant les travailleurs, la population et l'environnement.

Ressources humaines : EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts nationaux et internationaux, dont plusieurs possèdent de l'expérience en matière de gestion d'accords similaires aux termes d'ententes d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, tant du point de vue gouvernemental qu'entrepreneurial. L'objectif d'EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour superviser le contrat du gouvernement et assurer l'optimisation des ressources pour le Canada.

Compte tenu de la petite taille d'EACL, il est toujours difficile de s'adapter aux fluctuations des besoins en ressources dans différents secteurs de l'organisation et de remplacer les employés en congé de courte durée. Pour atténuer ce risque, des plans de gestion des effectifs et de planification de la relève ont été élaborés et EACL examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs comparables à l'échelle nationale et internationale. EACL s'efforce de s'adapter et d'être flexible en octroyant un certain nombre de contrats de service à des tiers pour renforcer les ressources au moment et aux endroits nécessaires, et en procédant à la formation croisée des employés lorsque l'occasion se présente.

Évaluations environnementales : Dans le cadre des responsabilités d'EACL en matière de gestion responsable de l'environnement, trois projets font ou faisaient l'objet d'évaluations environnementales réalisées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire :

- Construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River;
- Déclassement in situ du réacteur de recherche WR-1 au site de Whiteshell;
- Déclassement in situ du réacteur nucléaire de démonstration à l'installation de Rolphton, en Ontario.

Les trois projets ont subi des retards considérables attribuables à des obligations plus rigoureuses de consulter le public et les communautés autochtones, aux études techniques supplémentaires demandées par la CCSN et à la pandémie de COVID-19, qui a ralenti le travail à son apogée. Il a donc fallu consacrer plus de temps en vue d'élaborer un dossier de sûreté pour chaque projet, ce qui comprend d'apporter des modifications en fonction de la rétroaction et des commentaires formulés par l'organisme de réglementation, d'autres organismes publics, le public et les Nations et communautés autochtones, de poursuivre les efforts visant la mobilisation des groupes de parties prenantes et des Nations et communautés autochtones clés et de mener des activités de communication visant à faire mieux comprendre le but de ces projets – la protection de l'environnement – ainsi que le rôle précis d'EACL. Dans l'ensemble, bien que ces retards aient nui à la capacité des LNC de commencer les activités de décontamination et de remise en état à grande échelle sur les sites d'EACL, ils ont permis une plus grande mobilisation du public et des groupes autochtones et l'élaboration d'études supplémentaires à l'appui des dossiers de sûreté des projets (ce qui favorise également la mobilisation du public et des collectivités autochtones).

Des progrès ont été réalisés sur le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface. La CCSN ayant rendu sa décision, en janvier 2024, de modifier la licence d'exploitation des LNC aux Laboratoires de Chalk River afin de permettre la construction de l'installation proposée de gestion des déchets près de la surface. Cette décision sera prise après un long processus réglementaire, y compris la décision de la CCSN en juillet 2022 de prolonger la période de consultation des Autochtones, selon laquelle le personnel de la CCSN, des LNC et d'EACL devait soumettre des éléments probants et des renseignements supplémentaires au sujet de la mobilisation et de la consultation. La Cour fédérale est actuellement saisie d'examen judiciaires en attente de la décision de la CCSN, qui comportent un risque supplémentaire de retard de projet; EACL adaptera ses plans en conséquence au moment de la prise de décisions.

Les travaux *in situ* liés au projet de déclasser le réacteur de recherche WR-1 et du réacteur nucléaire de démonstration progressent également dans un esprit de collaboration et d'échange entre les LNC et les Nations et communautés autochtones. Dans le cadre de ces deux projets, l'approche et la documentation ont été adaptées pour tenir compte des leçons tirées du processus de réglementation de l'installation de gestion des déchets près de la surface.

Revue financière

	Trimestre clos le	
	2024	30 juin 2023
<i>(en millions de dollars)</i>		
Revenus		
Crédits parlementaires	253 \$	251 \$
Revenus tirés des activités commerciales	39	25
Revenus d'intérêts	6	7
	298	283
Charges		
Coût des ventes	24	18
Charges de fonctionnement	21	19
Charges contractuelles	64	55
Charges liées au déclasser, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(8)	15
	101	107
Excédent de la période	197 \$	176 \$

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde un financement à EACL chaque trimestre pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé 253 millions de dollars en crédits parlementaires au premier trimestre de 2024-2025, comparativement à 251 millions de dollars pour la période correspondante de 2023-2024.

Revenus tirés des activités commerciales

Au premier trimestre de 2024-2025, des revenus de 39 millions de dollars ont été comptabilisés, comparativement à 25 millions de dollars pour la période correspondante de 2023-2024. Les revenus comprenaient ceux tirés des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde. La hausse trimestrielle des revenus tirés des activités commerciales découle de la hausse de la vente d'eau lourde.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie et les placements. Le revenu d'intérêt est comparable à celui de la période précédente.

Coût des ventes

Le coût des ventes est plus élevé par rapport aux périodes antérieures en raison de l'augmentation des recettes commerciales, mais il est plus faible en pourcentage des recettes commerciales en raison de l'augmentation des ventes d'eaux lourdes à marge plus élevée.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement de 21 millions de dollars au premier trimestre sont comparables à celles enregistrées à la période correspondante de 2023-2024.

Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour l'exploitation de ses sites. Une partie des dépenses liées aux LNC est présentée par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour le premier trimestre totalisent 64 millions de dollars, comparativement à 55 millions de dollars au premier trimestre de 2023-2024. L'écart découle surtout de la hausse des dépenses pour les activités de science et technologie.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et la perte (le gain) de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation auront une incidence sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente au cours de la période, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Pour l'incidence d'une variation de 1 % du

taux d'actualisation, référez-vous aux états financiers annuels vérifiés datés du 31 mars 2024. Les gains et pertes de réévaluation représentent les changements apportés aux estimations des obligations comptabilisées.

Les charges liées au déclassement, de gestion des déchets et de sites contaminés au premier trimestre de 2024-2025 sont inférieures à la même période en 2023-2024, principalement en raison des changements dans les taux d'actualisation du trimestre en cours par rapport à la période précédente.

Excédent (déficit) de la période

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans une période donnée ou à titre de financement reporté dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour la même période. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires dans la période considérée, tandis que les débours connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans les états de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de la période visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

Perspectives

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son Plan d'entreprise. Les dépenses depuis le début de l'exercice 2024-2025 sont généralement comparables aux résultats prévus. Les priorités et livrables n'ont pas changé de façon significative au cours du premier trimestre de 2024-2025.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le	
	2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	261 \$	111 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(53)	(54)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2)	(51)
Increase in cash	206	6
Solde au début de la période	226	146
Solde à la clôture de la période	432 \$	152 \$

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont donné lieu à des entrées nettes de trésorerie de 261 millions de dollars au premier trimestre de 2024-2025, comparativement à des entrées de trésorerie de 111 millions de dollars générées au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart découle des crédits parlementaires reçus reportés au premier trimestre de 2024-2025 pour les activités du deuxième trimestre. Se reporter à la note 10 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 53 millions de dollars au premier trimestre de 2024-2025, ce qui correspond aux 54 millions de dollars de la même période de l'année précédente.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2024-2025 étaient supérieurs aux flux de trésorerie affectés à l'exercice précédent, principalement à cause de la baisse des placements à court terme au cours de la période précédente.

Faits saillants de l'état de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2024	31 mars 2024	Écart en \$	Écart en %
Actifs financiers	854 \$	653 \$	201 \$	31%
Passifs	10 194	10 168	26	0%
Actifs non financiers	1 120	1 097	23	2%
Déficit accumulé	(8 219)	(8 418)	199	-2%

À la clôture du premier trimestre de 2024-2025, EACL présentait des actifs financiers de 854 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 201 millions de dollars par rapport à ceux du 31 mars 2024. Cet écart est principalement attribuable à la date de réception des crédits pendant le trimestre.

L'augmentation du passif de 26 millions de dollars peut être attribuée principalement à une augmentation de 323 millions de dollars du financement différé, en partie compensée par une diminution du déclassement, des gestions des déchets et des passifs au titre des sites contaminés et des charges à payer.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. EACL comptabilise les crédits parlementaires reçus dans la période à titre de revenus dans l'état des résultats ou à titre de financement reporté dans l'état de la situation financière, dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période. Se reporter à la note 10 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

Le 20 août 2024

Chalk River, Canada



Thomas Assimes

Chef de la direction financière

Le 20 août 2024

Chalk River, Canada

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

État de la situation financière

En date du

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	30 juin 2024	31 mars 2024
Actifs financiers			
Trésorerie		432 563 \$	225 870 \$
Placements	3	339 887	338 522
Créances clients et autres débiteurs	4	46 398	47 492
Stocks détenus en vue de la revente		35 188	40 647
		854 036	652 531
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer	5	11 945	22 846
Avantages sociaux futurs	6	11 524	11 729
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires canadiens		234 313	288 854
Financement reporté	10	323 100	-
déchets	7	8 517 581	8 672 132
Passif au titre des sites contaminés	8	1 095 253	1 172 128
		10 193 716	10 167 689
Dette nette		(9 339 680)	(9 515 158)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	9	1 119 179	1 097 004
Charges payées d'avance		1 074	-
		1 120 253	1 097 004
Déficit accumulé		(8 219 427)	(8 418 154)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(8 219 206)	(8 416 891)
Pertes de réévaluation cumulées		(221)	(1 263)
		(8 219 427) \$	(8 418 154) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Budget de 2025	Trimestre clos le 2024	30 juin 2023
Revenus				
Crédits parlementaires	10	1 591 822 \$	252 900 \$	250 700 \$
Revenus tirés des activités commerciales		128 850	38 547	25 073
Revenus d'intérêts		4 000	6 941	6 771
		1 724 672	298 388	282 544
Charges				
Coût des ventes		90 195	23 523	17 689
Charges de fonctionnement		73 147	21 205	18 893
Charges contractuelles	11	258 479	64 423	55 469
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		279 903	(8 448)	15 391
		701 724	100 703	107 442
Excédent de la période		1 022 948	197 685	175 102
Déficit accumulé lié aux activités au début de la période		(8 416 891)	(8 416 891)	(8 761 229)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de la période		(7 393 943) \$	(8 219 206) \$	(8 586 127) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

	Trimestre clos le	
		30 juin
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2024	2023
Pertes de réévaluation cumulées au début de la période	(1 263) \$	(2 696) \$
Pertes de réévaluation survenues au cours de la période		
Pertes non réalisées sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	(1 482)	-
Gains non réalisés (pertes) sur les placements détenus en fiducie	314	(882)
Reclassement dans l'état des résultats		
Pertes non réalisées sur les investissements dans d'autres titres	2 210	451
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période	1 042	(431)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de la période	(221) \$	(3 127) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	Budget de 2025	Trimestre clos le 2024	30 juin 2023
Excédent de la période		1 022 948 \$	197 685 \$	175 102 \$
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(159 000)	(34 715)	(39 653)
Amortissement des immobilisations corporelles	9	44 602	12 560	12 003
Autres variations	9	-	(20)	-
		(114 398)	(22 175)	(27 650)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		-	(1 074)	(412)
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période		-	1 042	(431)
Diminution de la dette nette		908 550	175 478	146 609
Dette nette au début de la période		(9 515 158)	(9 515 158)	(9 738 507)
Dette nette à la fin de la période		(8 606 608) \$	(9 339 680) \$	(9 591 898) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

	Trimestre clos le	
	2024	30 juin 2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	576 000 \$	411 200 \$
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	38 062	18 872
Sorties de fonds destinées aux fournisseurs	(130 607)	(100 425)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(5 579)	(4 996)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(222 978)	(219 256)
placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	(17 540)	(180)
Rentrées de fonds provenant du rachat de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des	17 896	-
Intérêts reçus	5 959	5 530
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	261 213	110 745
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(52 514)	(54 292)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(52 514)	(54 292)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds destinées à l'acquisition d'autres placements	(155 492)	(50 652)
Rentrées de fonds provenant du rachat d'autres placements	153 485	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 007)	(50 652)
Augmentation de la trésorerie	206 693	5 801
Trésorerie au début de la période	225 870	145 522
Trésorerie à la fin de la période	432 563 \$	151 323 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024

(en milliers de dollars canadiens)

(non audité)

1. Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 d'EACL au quatrième trimestre de l'exercice 2023-2024. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales méthodes comptables

Méthodes comptables

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), et doivent être lus avec les états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers

sont conformes à celles présentées dans les plus récents états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024.

Les actifs financiers et non financiers sont présentés à l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2024-2025 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2024-2025 présentées dans les états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2024-2025 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2024-2025 à 2028-2029.

3. Placements

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2024			
	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
Placements à court terme	- \$	- \$	122 737 \$	122 737 \$
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	-	-	60 718	60 718
Obligations de sociétés	12 966	31 046	45 327	89 339
Actions canadiennes**	5 466	11 695	-	17 161
Actions mondiales**	15 134	34 798	-	49 932
	33 566 \$	77 539 \$	228 782 \$	339 887 \$

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2024			
	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
Placements à court terme	18 000 \$	6 014 \$	127 702 \$	151 716 \$
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	-	57 084	53 233	110 317
Obligations de sociétés	6 456	13 973	45 219	65 648
Actions canadiennes**	2 760	-	-	2 760
Actions mondiales**	8 081	-	-	8 081
	35 297 \$	77 071 \$	226 154 \$	338 522 \$

*Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

**Toutes les actions canadiennes et mondiales sont cotées sur un marché actif.

4. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2024	31 mars 2024
Créances clients	14 099 \$	16 330 \$
revenus non facturés	14 034	16 845
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	18 265	14 317
	46 398 \$	47 492 \$

5. Créditeurs et charges à payer

	30 juin 2024	31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Dettes fournisseurs	4 272 \$	4 159 \$
Autres créditeurs et charges à payer	2 962	10 800
Charges à payer au titre des salaires	735	2 694
Montants à payer à des apparentés	1 187	825
Dispositions	165	165
Avances de clients et obligations envers les clients	2 624	4 203
	11 945 \$	22 846 \$

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

6. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Le RPRFP est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	Trimestre clos le 30 juin 2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Cotisations salariales	342 \$	297 \$
Cotisations patronales	828	782

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2e) des états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024. L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,4 millions de dollars (4,4 millions de dollars au 31 mars 2024) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs.

7. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque et de protéger l'environnement. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

	Trimestre clos le 30 juin 2024	Exercice clos le 31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Valeur comptable au début de la période	8 672 132 \$	8 723 480 \$
Passifs réglés	(135 339)	(595 264)
Désactualisation de la provision	71 357	267 465
Effet de la variation du taux d'actualisation	(90 967)	(383 756)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	658 238
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	398	1 969
Valeur comptable à la fin de la période	8 517 581 \$	8 672 132 \$

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux activités prévues et incluses dans le passif s'élèvent à 17 411,4 millions de dollars (17 546,7 millions de dollars au 31 mars 2024).

Au 30 juin 2024, la provision a été actualisée selon un taux de 3,36 %. Le solde d'ouverture au 31 mars 2024 a été actualisé selon un taux de 3,29 %.

8. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité.

	Trimestre clos le 30 juin 2024	Exercice clos le 31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Valeur comptable au début de la période	1 172 128 \$	1 333 856 \$
Passifs réglés	(88 036)	(353 570)
Désactualisation de la provision	10 243	40 907
Effet de la variation du taux d'actualisation	918	(21 214)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	-	172 149
Valeur comptable à la fin de la période	1 095 253 \$	1 172 128 \$

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium.

Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 3,47 % au 30 juin 2024. Le solde d'ouverture au 31 mars 2024 a été actualisé selon un taux de 3,50 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 243,6 millions de dollars (1 331,6 millions de dollars au 31 mars 2024).

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	Construction en cours	Terrains et aménagement s de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
Coût au 31 mars 2024	364 085 \$	167 740 \$	705 098 \$	549 451 \$	1 786 374 \$
Entrées et transferts	34 715	2 174	258	1 337	38 484
Sorties et transferts	(3 769)	-	-	(331)	(4 100)
Coût au 30 juin 2024	395 031	169 914	705 356	550 457	1 820 758
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	-	68 772	278 777	341 821	689 370
Augmentation de l'amortissement	-	1 432	4 941	6 187	12 560
Sorties et transferts	-	-	226	(577)	(351)
Amortissement cumulé au 30 juin 2024	-	70 204	283 944	347 431	701 579
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	364 085	98 968	426 321	207 630	1 097 004
Valeur comptable nette au 30 juin 2024	395 031 \$	99 710 \$	421 412 \$	203 026 \$	1 119 179 \$

10. Crédits parlementaires

	Trimestre clos le	
	2024	30 juin 2023
(en milliers de dollars canadiens)		

Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives

Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	576 000 \$	411 200 \$
Montant à recevoir d'une période précédente	-	(160 500)
Montant reporté de la période précédente (financement différé)	(323 100)	-
Total des crédits parlementaires comptabilisés	252 900 \$	250 700 \$

L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants reçus, mais relatifs à un trimestre précédent ou ultérieur. Les crédits parlementaires approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 totalisent 1 591,3 millions de dollars.

11. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur dans le cadre duquel les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé en vertu d'un accord contractuel. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le	
	2024	30 juin 2023
Montants contractuels versés ou à verser	338 642 \$	326 588 \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(222 618)	(218 680)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(34 715)	(39 653)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(16 886)	(12 786)
Charges contractuelles	64 423 \$	55 469 \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.



**Énergie atomique du
Canada limitée**
Laboratoires de Chalk River
286, rue Plant, Stn 508A
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Renseignements

Demandes de renseignements
Courriel : communications@aecl.ca

Visitez notre site Web

www.aecl.ca